

Réf: 08/DOT/SDTO/DRT/2023.

Saida le : 02/07/2023

Le Directeur Opérationnel de Télécommunication de SAIDA

A

Monsieur le Gérant de l'entreprise

HASSANI IDRIS

N° Tél : 0671 399 267/0697 651 725

OBJET : Deuxième Mise en demeure

- Vu au Marche N°: 02/SDFS/DAL/Achat/2021 du 26/10/2021 conclu avec l'entreprise HASSANI IDRIS portant la Réalisation des infrastructures d'accueil, pose et raccordement câble à fibres optiques :LOT N° :01 CT SAIDA- Commune de BALLOUL.
- Vu le Bons de commande N° 200242 du 11/10/2021.
- Vu la Première mise ^{en} demeure envoyée par lettre recommandée avec accusé de réception en date du 22/06/2023.
- Vu l'article N° 143.5 de passation des marché AT ; relatif à la procédure de mise en demeure.
- Vu l'article N°38 du cahier des charges relatif à la condition de résiliation.
- Vu le retard enregistré à la reprise des travaux de votre projet.

Votre absence nous incombe un retard considérable de notre plan d'action, et influe négativement sur l'avancement de ce projet.

Vous êtes mis en demeure d'exécuter vos engagements contractuels et ce dans un délai de 08 jours sous peine de résiliation conformément aux clauses contractuels.

Le Directeur Opérationnel de Télécommunication



ALGERIE TELECOM - SPA -
*Directeur Opérationnel des Télécommunications
de Saïda*
Signé : Mr BOUABDELLAH Abdelkader